

Un MEMBRE: L'honorable député est peut-être lui-même mieux renseigné, à cet égard.

L'hon. M. CHAPLIN: La première fois que j'ai examiné les tableaux annexés à l'exposé budgétaire du ministre des Finances (M. Dunning), j'ai pensé tout de suite à la convention commerciale avec la France que nous présenta un jour le ministre de la Justice (M. Lapointe). Ce ministre nous avait rapporté de France un accord commercial qu'il imposa à notre pays. Le tableau B contenait 250 articles, mais à deux ou trois exceptions près, aucun de ces articles n'avait été fabriqué au Canada.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami devrait prendre garde; il lui est déjà arrivé de se perdre dans la poudre de bronze.

L'hon. M. CHAPLIN: L'honorable ministre n'a pu y trouver qu'une seule inexactitude. Cet accord commercial contenait une nomenclature de plus de deux cents articles qu'il nous était permis d'exporter en France sous le régime de conditions commerciales particulières. Je le répète, monsieur l'Orateur, de cette nomenclature, il n'y avait pas six articles fabriqués chez nous, et il n'y en avait que deux ou trois que nous exportions en France. Faut-il s'étonner que je soupçonne un peu le ministre de la Justice d'avoir eu quelque chose à faire avec ce projet de tarif de faveur britannique? Le tableau renferme des douzaines d'articles que jamais l'Angleterre ne nous expédiera. Pourquoi les avoir insérés? Et le ministre préopinant de répondre: Que pouvions-nous faire autrement? Il eût été plus simple de les rayer du tarif; ce que l'on n'a pas fait. On n'a voulu que gonfler le budget.

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami est-il d'avis qu'il faudrait les retrancher du tarif?

L'hon. M. CHAPLIN: Il n'est pas de raison qui nous justifie de ne pas les avoir déjà enlevés.

L'hon. M. STEWART: Le foin, par exemple.

L'hon. M. CHAPLIN: De l'Angleterre?

L'hon. M. STEWART: Mais le tarif s'applique à tous les pays.

L'hon. M. BENNETT: Pas le tarif de préférence britannique.

M. BROWN: Depuis ces deux ou trois dernières années on demande le relèvement des droits.

L'hon. M. CHAPLIN: J'aimerais considérer ici quelques articles insérés dans l'ac-

cord avec la France. Je tiens à avertir le Gouvernement et le pays que si le parti conservateur reprend le pouvoir cette convention commerciale sera révoquée.

Une VOIX: Cela pourra prendre du temps.

L'hon. M. CHAPLIN: C'est possible, mais j'ose le prédire, que nous arrivions ou non au pouvoir, le Gouvernement récusera cet accord parce qu'il est sans valeur et qu'il ne nous a été d'aucune utilité. Il a nui au commerce canadien. Si le ministre des Finances n'a pas été aidé par son collègue de la Justice pour préparer ces tableaux, il a dû penser que ce serait une excellente tentative à faire.

Qu'on examine l'accord commercial avec la France du n° 04 jusqu'au n° 073 et du n° 074 au n° 0247, puis tournant l'autre page, du n° 0248 au n° 0379, on s'apercevra facilement combien d'articles variés renferme cette convention. Cette nomenclature comprend des noms formés d'un certains nombre de lettres et dont quelques-uns défient toute prononciation. Je veux en épeler quelques-uns, mais je n'essaierai pas de le prononcer et je crois même que le ministre de la Justice ne le pourrait pas. Le numéro 0246 est d-i-e-t-h-y-s-u-l-p-h-o-n-a-d-i-m-e-t-h-y-l-m-e-t-h-a-n-e. On me dit qu'en réalité il s'agit là d'un soporifique. Quelqu'un me disait l'autre jour qu'étant donné que, le chloroforme entrant en franchise dans notre pays, le Gouvernement avait dû en administrer un peu à quelques-uns de ses collègues du dehors afin de les empêcher de faire quoi que ce fût au sujet de ce tarif. S'il ne trouve pas le chloroforme suffisant, je lui conseille d'employer cette poudre. On peut la faire venir par wagon et le ministre de la Justice peut s'en charger.

M. YOUNG (Weyburn): Epeliez-en un autre.

L'hon. M. CHAPLIN: En voici un: m-o-n-o-m-e-t-h-y-l-p-a-r-a-m-i-d-o-c-r-e-s-o-l. En voici un autre vraiment fort: t-e-t-r-a-m-e-t-h-y-l-d-a-m-i-d-e b-e-n-z-o-p-h-e-n-o-n-e.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami devrait essayer de prononcer cela.

L'hon. M. CHAPLIN: Mon honorable ami pourrait m'aider.

L'hon. M. LAPOINTE: Certainement.

L'hon. M. CHAPLIN: Il devrait bien prononcer celui que je vais lui donner.

L'hon. M. LAPOINTE: Que l'honorable député essaie le premier.

L'hon. M. CHAPLIN: T-e-t-r-e-c-h-l-o-r-o-p-h-t-a-l-i-c. Je serais content d'entendre mon honorable ami essayer de prononcer celui-là. Je pourrais lui en fournir un autre peut-être